



Comité de suivi des DDETS et DDETS-PP 15 Septembre 2021

Avions-nous raison : Précipitation = désorganisation ? On n'avance pas, on recule !

Un dernier comité de suivi **DEETS/DEETSPP (en fait juste le 2ème!)** avait lieu ce 15 septembre 2021. L'administration précise que cela n'empêchera pas de traiter les points concernant ces nouvelles directions dans les instances....

Le 1er avril 2021 avait marqué la mise en place d'un nième nouveau format de l'État territorial, avec notamment la mise en place de Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS et DDETS-PP).

Ces nouvelles directions résultent d'une réforme unanimement rejetée par les organisations syndicales. Au delà de son absence de fondements, que FO a dénoncée dès l'origine, c'est bien la méthode qui fait toujours débat avec sa mise en œuvre au gré du vent.

- Installation des collectifs de travail dans un temps de télétravail généralisé,
- Infrastructure, rien n'était prêt et n'était organisé en local. L'intendance ne parvient pas à suivre un calendrier intenable,
- Déménagement et travaux en pleine crise sanitaire alors que le confinement est de rigueur.
- Des problèmes informatiques qui perdurent, mais les renforts techniques arrivent de l'extérieur au bout de 6 mois mais sans création de postes.
- Des instances de dialogue social trop complexes, à réunir comme nous nous en étions inquiétés, sans être écoutés. Des consignes qui restent bloquées dans les méandres administratives. Un dialogue social où les représentants du personnel des DDI ne sont plus reconnus ! Est ce normal ?



En amont de cette réunion l'administration nous faisait part de quatre points d'information qu'elle souhaitait mettre à l'ordre du jour :

◆ **Commission PSE :**

Le lancement d'une commission sur les PSE (plan de sauvegarde de l'emploi - compétence des DREETS). La décision prise par Matignon et le Ministère de l'Intérieur est de mettre en place une mission d'inspection qui devra d'ici la fin de l'année voir comment traiter au niveau départemental les dossiers PSE.

◆ **Accompagnement des directeurs :**

La DMAT (Direction de la Modernisation et de l'Administration Territoriale du ministère de l'Intérieur) va continuer à accompagner les directeurs et directrices de DEETS et DEETS/PP s'ils en font la demande. Des moyens seront dégagés pour assurer cette mission.

◆ **Animation de réseau :**

En cette rentrée, l'animation des réseaux animée par la DMAT sera renforcée. Cela concerne toutes les DDI, préfectures et SGCD . Les équipes de la DMAT se déplaceront dans toutes les régions pour entendre les messages des directeurs de ces structures ainsi que l'état d'esprit et les difficultés des équipes.

◆ **Un séminaire national des DDI**

Programmé du 29 novembre au 3 décembre. Lors de ce séminaire, une journée réunira l'ensemble des directions.

➔ **Les sujets abordés lors de ce comité de suivi :**

x L'immobilier, l'informatique, les conventions, les élections, les effectifs.

➔ **Les débats :**

➤ **Informatique : Un air d'externalisation qui s'amplifie !**

x **La messagerie unique (Bal fonctionnelle et messagerie)**

91 départements ont basculé, deux sont à la traîne ! 15000 boîtes de messagerie (bals) à traiter :

x **Tailles des boîtes à lettres :** Les bals arrivent à saturation rapidement. Une demande auprès du MTE sera fait pour augmenter les bals des agents des DEETS (A répercuter au niveau des SIDSIC en local).

x **Infrastructure :**

123 sites devaient basculer dans la communauté informatique DDI. Quelques sites n'ont pas encore effectué leur basculement.

x **Le chantier du support informatique :**

A compter du 1^{er} avril le MI est responsable du support. Depuis le 1^{er} septembre le transfert des ETP ESIC est en cours. Dans l'attente , Il est mis en place une structure nationale (prestataires extérieurs) pour traiter les tickets que les SIDSIC ne peuvent pas exploiter : les ex DIRECCTE

étant toujours sur les systèmes du ministère du travail à ce jour.

x **Postes de travail :**

L'idée est de basculer tous les postes dans le RIE (réseau interministériel de l'Etat). Une grande partie sera sous-traitée (poste neuf) avec récupération des données. Les messageries non récupérées à ce jour le seront lors de ces opérations. Le lancement de cette opération débutera fin novembre et tous les postes seront basculés pour le mois de janvier.

x **Serveurs :**

Tous les travaux permettent d'accéder d'un site à l'autre mais deux environnements existent. Lors de la mise en place de nouveaux postes tous les agents seront dans le même environnement.

x **Transfert des ETP :**

54 ETP ont été transférés au niveau départemental, 2 au national . 22 agents ont rejoint les SIDSIC avec les mêmes conditions que leur ministère d'origine. Le reste des postes est proposé à la mobilité.

x **Messagerie Formation**

FO demande qu'une formation soit proposée aux agents.

x **Archives des anciennes messageries :**

La consigne donnée est de reprendre les archives, ces archives sont volumineuses et cela peut être laborieux mais l'administration assure que lors du changement de postes tout sera repris (sous-traitance extérieure).

x **Tickets :**

Un système de veille avec les SIDSIC sur le traitement des tickets est en cours. Des réponses doivent être apportées sur le non traitement de nombreux ticket concernant les DEETS et DEETS/PP.

x **Réseau :**

Aucun serveur de fichiers ne peut être mis dans la sphère RIE actuellement. Des travaux à venir le permettront. La mise en place dans la précipitation des DEETS n'a pas permis aux équipes SIDSIC d'anticiper ces travaux (Ce que nous comprenons)

x **Problèmes de confidentialité dans l'échange des mails (affichage du nom de l'agent quand un message est émis d'une boîte syndicale) :**

L'administration traite la demande comme recevable En expertise, à voir. Le MTE sera contacté et une configuration particulière devra être faite.

x **Reprise des marchés :**

Téléphonie fixe, mobile et sur les télécopieurs. C'est compliqué à ce stade mais au 1^{er} janvier 2022 ces marchés seront basculés au MI

x **Panne d'ordinateur aujourd'hui :**

Le matériel remis en place sera en configuration ESIC sur du matériel fourni par les SGC.

x **Problématique de la téléphonie :**

Changement de numéros de téléphones. Pas d'anticipation du à la

précipitation de mise en place des DEETS/DEETSPP les agents sont mis devant le fait accompli ! Quels sont les moyens mis en place en face pour assurer la continuité du service public ?

Réponse de l'administration : L'objectif est de garantir à l'usager de pouvoir joindre le correspondant. Des mesures spécifiques devront être prévues.

x **Visioconférence ou présentiel :**

La visioconférence est problématique. Dès que la situation sanitaire le permettra, le retour en présentiel sera engagé.

x **Logiciels et outils utilisés par les agents du Ministère du travail :**

Le MI a travaillé avec le MCAS pour migrer les ex Unités Départementales. Si des problèmes d'accès existent il faut les remonter et le MI trouvera la solution.

50 thèmes d'applications ont été recensés. Le MI travaille actuellement sur le sujet pour les faire accepter dans la sphère DDI. Il y aura des phases pilote avant le basculement définitif.

Sur les outils type ZOOM les droits ne sont pas les mêmes que l'on soit au MI ou au MAA et MTE. Il faudra prévoir une harmonisation des droits à ce niveau.

Effectifs – RH : Tous les postes ESIC ne sont pas pourvus !

x **Recrutement informatique :**

Ce sont des fonctionnaires qui seront recrutés prioritairement : Si des postes restent vacants, il sera fait appel à des contractuels.

x **Effectifs informatiques transférés :**

56 ETP transférés. 22 agents ont rejoint les équipes SIC et pour le reste les fiches de postes sont ouvertes.

x **Effectifs 124 et 155 :**

Les effectifs présents dans les DEETS seront précisés à l'issue de la réunion.

x **Frais de restauration :**

L'administration note l'alerte sur les problèmes persistants.

x **Guide RH affaires sociales :**

Où se cache-t-il ? Il sera diffusé aux organisations syndicales prochainement...et le voici justement (consultable [ICI](#)) !

x **Avenir des agents ESIC n'ayant pas rejoint les SIDSIC :**

Les agents qui ont fait le choix de rester dans leur ministère bénéficieront d'un accompagnement. Les lettres de mission sont prolongées jusqu'au 31 décembre. Un recensement précis est en cours. Il y a une très forte mobilisation des ministères sociaux en ce sens pour ces agents.

x **Conventions de gestion des agents de l'inspection du travail :**

Envoyées aux directeurs de sites et SGC en fin de semaine. (100 conventions). Elles seront également transmises aux organisations syndicales.

- x **Main d'œuvre étrangère :**
Les chiffres seront communiqués ultérieurement.

Elections : Tout n'est pas clair, la réunion du 24 septembre devrait apporter des précisions !

- x **Organisation :**
Le MI fait le nécessaire pour que cela se passe bien... Merci de cette précision !
- x **Circulaire :**
La circulaire cadre du 3 septembre a été diffusée aux directions et aux organisations syndicales (consultable [ICI](#)).
- x **Réunion avec les organisations syndicales sur l'usage des technologies de l'information et de la communication :**
Prévue le 24 septembre avec toutes les organisations syndicales représentatives. Les modalités d'utilisation des listes de diffusion et le projet de site internet seront à l'ordre du jour.
- x **Les organisations syndicales écoutées :**
15 points de cette circulaire modifiés suite à l'intervention des organisations syndicales.
- x **Le point sur les listes communes :**
Les voix seront réparties équitablement.
- x **Profession de foi :**
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 2 novembre. Chaque OS devra avoir déposé sa candidature et sa profession de foi. Ce principe est maintenu. Si un problème de recevabilité des candidatures est observé, un délai sera accordé pour des rectifications éventuelles des professions de foi. L'administration a fait passer le message aux directeurs.
- x **Constitution des CT et CHSCT :**
Les règles de constitution devront être respectées.
- x **Annuaire à fournir aux organisations syndicales :**
Pour l'administration, c'est aux directeurs de proposer le bon point d'entrée pour les OS. Ce point sera rappelé la semaine prochaine aux directeurs.
- x **Adresse de dépôt :**
L'utilisation d'une adresse normée sera proposée aux directeurs .

Immobilier :

- x **Regroupement des agents :**
Il faut parvenir à des mono-sites, c'est l'objectif affiché.
- x **Consultation des organisations syndicales :**
FO déplore que les CHSCT ne soient pas consultés systématiquement sur le sujet.

L'alerte Vaucluse et Hérault : L'administration se rapprochera des équipes locales.

Il y a des lignes budgétaires mises en place pour accompagner les travaux (conséquents).

x **Parking :**

Ce point est problématique dans certains départements, et va fortement impacter les agents concernés.

x **Problèmes de m2 par agent :**

FO demande que les normes minimales soient respectées dans les regroupements immobiliers pour assurer des conditions de travail acceptables pour les agents.

Le MI précise que les normes sont les mêmes pour toute l'administration de l'État, soit 10 M2... la chasse aux m² est déjà lancée en parallèle au développement du télétravail !

Alors les DEETS et DEETSPP existent-elles ? Sur le papier et dans les bureaux parisiens certainement, sur le terrain, au vue des remontées, on en est loin, c'est la désorganisation totale et pourtant le PSATE (Projet stratégique de l'état territorial) 2022 – 2025 est censé simplifier la vie et la gestion des agents. Pour l'instant, c'est bien le contraire qui se produit avec des « ordres » qui viennent de partout et de nulle part.

Alors oui nous avons raison : Précipitation = Désorganisation totale !

Un exemple de témoignage de terrain :

Que dire ! ? ! ?

Déjà, en 2011, lors de la création des DDI, autant la cohérence pour les DDPP avait du sens, autant les DDCSPP, ne voulaient pas dire grand chose (sauf la partie PP, évidemment).

*Mais alors, maintenant avec la partie "Travail", ce n'est qu'un rajout d'effectif **sans aucune cohérence** avec la partie PP, peut-être, parfois, un peu (très, très peu) avec la partie CS (quand on cherche, on peut **essayer** d'en trouver ...). Cela n'a servi qu'à supprimer un directeur ou chef d'unité ... C'était peut-être le but !*

Et ne parlons pas des administrés qui en sont restés à la DDASS, l'inspection du travail, les fraudes et les services vétérinaires.

On simplifie dans les effectifs, mais ni dans l'esprit, ni dans le quotidien des usagers, ni dans le service rendu au public (alors que ça en est l'affichage).

Voilà, ce n'est qu'un (petit) mouvement d'humeur dont le SG du MI n'aura bien évidemment rien à faire ! Dans les bureaux parisiens ils ne font qu'appliquer les directives et sans jamais les contredire !